

70 ans... 70 ans que la structure sociale des IEG fait son chemin. 70 ans que nous vivons en essence un projet social, une philosophie politique que d'aucuns se préparent à démanteler. La « réalité », paraît-il, impose de remettre en cause cette réalité. Et pourtant, du jeune embauché au fleuron historique que constitue « l'arrière-garde » de cette réalité, on sent bien que le Statut est par essence une ligne cohérente qui propose une jonction entre les questions industrielle, sociale et nationale. Nous demeurons une proposition concrète d'ordre et d'avenir : l'Histoire a ici quelques faits à rappeler.



En cette année anniversaire, la rédaction du L&F vous invite à réfléchir sur l'invention de la nationalisation de nos entreprises, survenue en 1946, juste après la Seconde : à noter que durant des décennies, la France a eu la paix au sens propre et, qu'étonnamment, la guerre semble revenir au moment même où certaines idées sont remises en cause. Allez savoir.

*Rencontre avec Stéphane SIROT, enseignant de l'histoire politique et sociale du XX^e siècle à l'Université de Cergy-Pontoise et auteur de l'ouvrage *Le Syndicalisme, la Politique et la Grève*.*

Lumière et Force : Dans votre ouvrage, vous estimez que « ses singularités rendent le syndicalisme électricien-gazier d'autant plus emblématique qu'elles jouent le rôle de miroir grossissant qu'est, au fond, le réel du mouvement ouvrier français ». Comment peut-on expliquer cette spécificité ?

Stéphane SIROT : On a un syndicalisme en France qui s'est construit sur les bases de ce que l'on appelle le syndicalisme révolutionnaire : dans les faits, un syndicalisme d'utopie, de projet, de lutte des classes, d'affrontement... Mais cette partie-ci cache un peu l'autre facette du syndicalisme qui existe déjà à l'époque du syndicalisme révolutionnaire et qui est son côté réformiste. Et il me semble que précisément, le secteur de l'énergie est tout à fait typique

de cette médaille à deux faces qu'a toujours été, au fond, le syndicalisme français.

Je vais prendre quelques exemples. Le syndicalisme des électriciens est, au début du XX^e siècle, le premier à faire usage d'une méthode extrêmement spectaculaire, avec le leader de l'époque Émile PATAUD¹ : la coupure de courant. La coupure de courant qui, immédiatement, produit des articles de journaux, qui fait en quelque sorte le buzz médiatique de l'époque !

Mais si PATAUD fait couper le courant, c'est surtout pour pouvoir négocier le plus vite possible sur les revendications que porte son syndicat. Au final cela a permis de mettre

rapidement un terme à ces pratiques plutôt radicales dans le contexte de l'époque. On a donc cette espèce de fusion entre des pratiques effectivement conflictuelles, des pratiques d'opposition, des pratiques de lutte de classe, mais qui sont destinées à déclencher des négociations qui, elles, sont plutôt des pratiques qualifiées communément de réformistes.

Second exemple qui révèle le caractère innovant du syndicalisme des Industries Électriques et Gazières (IEG) : la fédération de l'éclairage est la première en 1937 à abriter en son sein un syndicat de cadres à une époque où, au sein de la CGT réunifiée, qui reste très ouvriériste, la syndicalisation des cadres n'est pas du tout une priorité, voir plutôt quelque chose que l'on se refuse à prendre en considération pour des motifs idéologiques. Or, les électriciens-gaziers sont les premiers à le faire et leur GNC (Groupement National des Cadres) va disposer d'une audience non négligeable.



C'est un mix entre réforme et révolution qui fait l'originalité de ce syndicalisme.

Autre exemple, y compris chez les révolutionnaires de la CGTU lors de la scission syndicale de l'entre-deux guerres, on considère au sein des IEG que le syndicalisme doit avoir un côté « bases multiples », comme on disait à l'époque : ne pas reposer seulement sur l'usage du rapport de force et la grève, mais aussi sur celui de la protection sociale dès lors que celle-ci n'est pas jugée satisfaisante. Des militants comme Marcel PAUL² affirment que c'est aux organisations syndicales de prendre elles-mêmes à bras le corps la protection des salariés et de construire son réseau d'œuvres sociales ; ce qui est tout à fait, d'ailleurs, malin à l'époque. Ça permettait de contrecarrer l'influence patronale puisque dans les entreprises privées, il existait des réseaux de protection privée sur lesquels le patronat avait la mainmise.

Il y a vraiment, toujours, cette espèce de mix entre la réforme et la révolution, entre la proposition et la contestation, qui fait l'originalité de ce syndicalisme et qui l'a fait sur le temps long : parce que c'est ça aussi qui est assez remarquable, c'est là-dessus que se construit ce syndicalisme.

Je dirais que c'est aussi sur ce mix qu'il a perduré au fil du temps. Et d'une certaine façon, je pense que, quelles que soient les organisations syndicales qu'on prenne en considération, aujourd'hui, elles sont encore très largement les héritières de cette démarche- là.

L&F : Dans ce qui fonde la spécificité du syndicalisme des IEG, il y a peut-être aussi l'objet autour duquel circulent l'économie, le politique et les syndicats : l'énergie.

Elle constitue en soi une force qu'il convient de contrôler et d'encadrer.

Prenons pour exemple l'incendie de l'Opéra comique qui a été l'objet des gros articles du XIX^e siècle³ et tend à rappeler au grand public que l'énergie, ce n'est pas un produit quelconque et qu'il nécessite un encadrement, un contrôle. Ce qui fait que les acteurs de la Finance n'ont jamais pu se permettre de s'accaparer complètement les choses ; la partie politique est contrainte de faire figure de contrôle, pour le coup.

Dans ce cadre, la partie syndicale avait – et a – tout son rôle à jouer dans la définition d'une organisation responsable, non ?

SS : Oui, c'est une situation qui crée une double originalité : d'une part, des relations très précoces avec l'appareil d'État au sens large du terme, ou avec les Pouvoirs publics si on préfère ; on parlait de PATAUD, lui s'adresse effectivement au Conseil municipal de Paris, par exemple.

Et puis dès lors que la revendication de la nationalisation s'installe, l'interlocuteur va être l'État lui-même : le syndicalisme des IEG s'attache à disposer de relais politiques qui lui permettent de faire avancer sa revendication, d'abord de municipalisation, de statut des électriciens dans un cadre municipal, puis ensuite, de la nationalisation de l'ensemble du secteur et du Statut qui va aller avec.

D'autre part et effectivement, se dessine très tôt l'idée que ce syndicalisme est porteur, dès le début du XX^e siècle et peut-être même avant, de la défense d'un bien, l'énergie, qui n'est pas une marchandise comme une autre. Voire, qu'elle n'en est pas une du tout : il y a cette idée de l'énergie comme Service public qui naît de manière extrêmement précoce. Et ça, c'est quelque chose que n'abandonneront jamais les organisations syndicales, y compris même lorsqu'elles vont se démultiplier et que la CGT ne sera plus le syndicat hégémonique au sein d'EDF-GDF.

*Ce syndicalisme se place
comme le défenseur d'un bien, l'énergie,
qui n'est pas une marchandise comme les autres.*

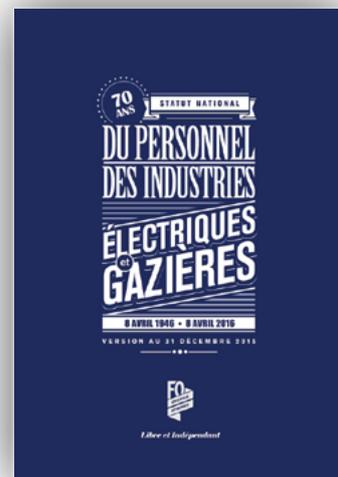
Il y a vraiment cet ancrage : on est les dépositaires des intérêts des salariés, mais on est aussi les dépositaires d'une forme d'intérêt général. Ici encore, c'est un principe dont on peut remarquer qu'il arrive de manière plus précoce dans le syndicalisme des IEG que dans les autres.

Aujourd'hui on constate que c'est relativement banal comme revendication syndicale, de s'asseoir sur la double utilité salariale et publique : c'est pourtant quelque chose qui n'est pas si ancien dans le cadre de la revendication salariale prise dans son ensemble. Or, chez les électriciens-gaziers, c'est quelque chose qui est fondateur de leur syndicalisme !

L&F : Ça a un côté très prométhéen⁴ dans tous les sens du terme... On est sur un sujet « explosif », sans mauvais jeu de mots, dès le XIX^e siècle, bien avant l'ère du nucléaire qui ne fait que rappeler, en termes de danger, ce qu'un tel « produit » constitue ; et le syndicalisme des électriciens-gaziers semble jouer un rôle important dans le dualisme économique propre au XIX^e siècle Capital / Nation. Une sorte de juge, d'entre-deux, de propriétaire véritable par le double contrôle du savoir-faire et de la production en tant que telle.

SS : Oui, cette idée de prise en compte de l'intérêt général, de l'énergie comme n'étant pas une marchandise mais un service public, c'est aussi quelque chose qui démontre qu'en termes d'action syndicale, il y a une forme de pertinence qui là aussi se dessine très tôt : cette idée de progrès social pour les salariés de ces entreprises.

Les syndicalistes de l'énergie comprennent très tôt que rattacher ce secteur là un peu plus au pouvoir public, ça peut être aussi un moyen de disposer d'abord d'un statut – l'assimilation aux employés municipaux à Paris au XX^e siècle – puis ensuite un statut au niveau national et entre les deux même, puisque dans l'entre-deux guerres, on voit aussi ce mouvement progresser vers un statut protecteur des électriciens gaziers... Même si jusqu'en 46, il y a une diversité de statuts qui existent Ils parviennent à faire avancer aussi cette question du Statut, qui est un élément central du progrès social pour les salariés



de ces entreprises, en reliant cette idée à celle d'une énergie comme étant un service public, un bien commun, etc.

C'est une jonction très habile en termes d'action syndicale que va toujours réussir à opérer, jusqu'à une période récente, le syndicalisme dominant dans ces secteurs-là.

L&F : Quelles étaient les modes de gestion des entreprises électriques et gazières avant 1946 ?

SS : Pour l'essentiel, il s'agissait d'entreprises privées. Au moment de la nationalisation, on en compte à peu près 1700, ce qui montre bien qu'il s'agit d'un secteur assez éparpillé. Ça sera d'ailleurs un élément problématique dans les débats autour de la nationalisation, ça représente près d'1,5 million de gens à indemniser, constitué par le nombre d'actionnaires de ces 1700 entreprises !

Beaucoup de monde donc, réparti en de petites entités et à côté, de très grands groupes, comme le groupe DURAND⁵ qui est implanté à l'Ouest et au Sud...

L&F : Hormis Paris, on est face à une démultiplication géographique de la production, non ? Ce qui explique ce pullulement ?



SS : Oui, en effet. Alors, à côté des entreprises privées, il existe quelques régies municipales, notamment celle de Bordeaux qui est l'une des plus fameuses.

Et puis des SICAE⁶ : ces dernières, pas plus que les régies municipales, ne seront incluses dans la nationalisation. On leur laisse vivre leur vie et beaucoup d'entre elles existent encore aujourd'hui.

La nationalisation va donc toucher les 1700 entreprises dont on vient de parler, qui se partagent ce secteur très éparpillé qui parfois aussi – et ça fait partie du discours syndical – sont accusées de par leur éparpillement et leur volonté de profit immédiat, de sous-équiper la France et de sous-investir en termes d'équipement...

L&F : Et donc, l'accusation en 38 de Pierre LE BRUN⁷, dans la Revue Syndicale Économique et Sociale selon laquelle « la politique des trusts qui, par sa recherche du profit immédiat, serait à l'origine du sous-équipement du pays et du prix élevé de l'énergie électrique » est fondée ?

SS : Je pense que la position de LE BRUN est plutôt fondée. Là où je pense qu'il a pointé un certain nombre de réalités, c'est le fait qu'évidemment, beaucoup de ces entreprises recherchent, comme c'est le cas de n'importe quelle entreprise privée, du profit maximal.

Ça peut vouloir dire aussi, à un certain moment, moins investir que ne le ferait l'État dans un cadre nationalisé. Et effectivement, dans le secteur hydraulique d'avant la Seconde Guerre Mondiale, la France est manifestement sous-équipée.

Pour preuve, en juin 1938 – alors que le Front Populaire⁸ est déliquescence pourtant, hein ? C'est pas de la faute de Léon BLUM⁹... – un décret-loi prévoit un investissement de l'État qui avoisine les 3 milliards de francs pour équiper la France en énergie hydraulique ! Ce que ne font donc pas les entreprises privées.

C'est une réalité qui est aussi due au fait, et LE BRUN pointe aussi cet aspect-là qui existe, du lien entre les entreprises privées productrices d'énergie et les entreprises productrices de charbon : du fait même de cette prise d'intérêts croisée, on préfère privilégier les centrales à charbon

plutôt que d'équiper la France en centrales hydrauliques. Parce que quand on a des intérêts dans des compagnies houillères et qu'on en a aussi dans des compagnies électriques, on gagne sur les deux tableaux...

Partant de ça, la nécessité d'imaginer un développement énergétique au nom du bien commun et de l'intérêt général, c'est quelque chose qui, bien sûr, reste très flou dans l'esprit des actionnaires, ou en tout cas dans celui de ceux qui les dirigent parce qu'on se doute bien que sur 1,5 million de têtes, on a pas que des gros industriels.

Cette « religion » du profit existe à tel point qu'un certain nombre d'actionnaires de ces entreprises privées ne vont pas se distinguer dans la résistance, et c'est un euphémisme de le dire... Donc, je dirais que la politique de recherche du profit, comme dans beaucoup d'autres secteurs, aura justifié la vague de nationalisation d'après-guerre par effet de comportement.

On a vraisemblablement oublié que ce qu'on a pu appeler la collaboration économique, c'est quelque chose qui a quand-même été très fort.

L&F : A ce sujet, vous signalez tout de même dans votre ouvrage qu'à contrario de celle de Renault et autre, la nationalisation de l'énergie n'est pas punitive à proprement parler.

“ *La loi de nationalisation est le fruit de presque un demi-siècle d’histoire.* ”

SS : Non, en effet. La réflexion sur la nationalisation de ce domaine commence dès 1908 : c’est Vincent CARLIER¹⁰ qui dépose les premières propositions en ce sens au travers de ce qu’on a appelé la nationalisation de la houille blanche¹¹.

Du côté de la CGT, on la voit émerger à partir de 1917, c’est-à-dire au moment où la CGT qui assume un peu plus qu’avant son côté réformiste et met de côté son aspect révolutionnaire, commence à réfléchir, jusqu’en 1921, sur la manière de reconstruire la France au lendemain de la Première Guerre. Et déjà, à ce moment-là, on voit apparaître l’idée que l’État a un rôle important à jouer et que dans ce cadre-là, il est nécessaire que des secteurs économiques fondamentaux – ce qui est bien sûr le cas de l’énergie –, soient des secteurs qui puissent être nationalisés... Sans étatisation. Et ça va être repris, bien-sûr, encore plus communément au moment du programme du CNR¹².

Mais ça se rattache à tout un processus et c’est ça qui est intéressant aussi quand on étudie la loi de nationalisation : c’est qu’elle est le fruit de presque un demi-siècle

d’histoire ! Il y a tout un cheminement qui instille cette idée-là, au sein du mouvement syndical et au sein aussi d’une partie du champ politique.

Au moment de la crise des années 30, la CGT non encore réunifiée publie un plan de redressement économique qui comprend notamment la nationalisation d’un certain nombre de secteurs clés, dont encore une fois le secteur énergétique. Et la crise des années 30 va imposer l’idée, pas seulement en France mais plus globalement dans le monde occidental –y compris aux Etats-Unis–, de la légitimité de l’intervention de l’État dans l’économie. Cette idée portée de longue date par les syndicalistes et les socialistes, elle va devenir plus consensuelle. Elle s’étend. Et d’une certaine façon, le programme du CNR est aussi l’écho de ce processus : ça s’inscrit dans une logique.

L&F : Oui, on est réellement dans le cadre d’une invention, qui s’inscrit dans un nouveau paradigme.

Il y a là un véritable concept nouveau d’organisation sociale que permet la sortie de la guerre au travers du rassemblement de camps disparates qui ont soif d’indépendance après cinq années d’occupation.

SS : Oui, les périodes de la guerre et d’après-guerre vont renforcer le Parti Communiste et la CGT de Benoît FRACHON¹³, les deux organisations pèsent beaucoup dans le CNR et vont également contribuer à ce consensus.

Les seuls qui ne soient pas, d'ailleurs, dans ce consensus, sont ceux qui collaboraient avec Vichy...

C'est la nouveauté de la Libération : il y a un net rassemblement autour de ces notions de progrès économique et social, connectées étroitement l'une à l'autre dans le système qui se met en place.

Au moment de l'avant-guerre, c'était une question qui divise, là, ça ne divise plus.

D'une certaine manière, le champ est libre à ce progrès économique et social, à cette nationalisation de l'énergie. Et le Statut des électriciens-gaziers demeure jusqu'à présent le meilleur qui ait jamais été fait dans cette double articulation fondée autour des progrès économique et social, c'est un fait.

L&F : Au travers de la figure de Marcel PAUL, la CGT a tendance à se revendiquer la paternité de la nationalisation et du Statut du personnel des IEG : or, peut-on dire que cette revendication est commune à tous les syndicats de l'énergie ?

SS : Oui, elle est commune, dans tous les sens du terme, à toutes les organisations et à l'intérieur même des organisations : je dis ça en particulier pour la CGT d'après la Libération. Parce qu'on sait qu'entre 1945 et 1947, il y a cette tension qui existe entre la majorité de Benoît FRACHON et la minorité qui va s'organiser autour de Force Ouvrière.

Mais que ce soient les uns ou les autres, ils sont d'accord. D'ailleurs, lors du deuxième congrès de Force Ouvrière en 1951, Clément DEL SOL¹⁴ monte à la tribune pour défendre cette nationalisation telle qu'elle a été faite par Marcel PAUL. Les deux hommes ont une démarche commune sur un certain nombre de points et la nationalisation en est un essentiel. Donc, au sein même des différentes oppositions de tendances dans la CGT, là-dessus, il n'y a pas d'opposition.

Par ailleurs, la CFTC y est également favorable : elle porte son propre projet et fait des propositions particulières, mais qui ne s'écartent pas fondamentalement de la trame globale. Les petites différences qu'il peut y avoir dans la vision des différents syndicats, c'est la question notamment de plus ou moins centraliser l'organisation des entreprises.



Clément DEL SOL

C'est cette question de la dialectique entre l'État et le local qui a des éléments de hiatus qui peuvent exister, mais qui en même temps n'est pas fondamentale, parce que la CFTC porte son propre projet avec ces idées-là, mais en même temps lorsque Marcel PAUL propose sa loi, elle se déclare favorable.

A cette époque, la CFTC est dirigée par Fernand HENNE-BICQ¹⁵ : de ce que j'ai pu en voir, c'est vraiment du syndicalisme de haut vol et qui au sein de la CFTC, fait plutôt partie de la frange la plus à gauche du mouvement, si je peux simplifier ainsi. Et il porte un projet – du fait-même de ses propres convictions – qui n'écarte pas la CFTC de ce que peut porter la CGT. Marcel PAUL a besoin de s'appuyer sur l'ensemble des forces syndicales.

Il en a d'autant plus besoin que même s'il y a un consensus au travers du CNR sur la question de la nationalisation, il y a quand-même des gros débats au sein du Gouvernement et de l'Assemblée.

Tout le monde n'est pas forcément d'accord sur les formes que celle-ci doit prendre, sur l'indemnisation des actionnaires : il y a toute une série de sujets où il existe un rapport de forces qui est très dur. Et là, effectivement, il va pouvoir jouer de ses relais syndicaux ; notamment parce que ces relais vont eux-mêmes intervenir auprès des élus sur lesquels ils ont une influence, tous syndicats confondus. Si la CGT a évidemment une influence sur les élus com-

munistes, la CFTC a une influence via les élus du MRP¹⁶ : il faut rappeler qu'il constitue l'un des trois gros partis de l'Assemblée à la Libération. Et donc, tout le monde va jouer de ses relais et va porter cette revendication.

Le rapport de force est donc effectivement équilibré effectivement grâce à l'unanimité des forces syndicales : cela permet au ministre de l'énergie quelques audaces. Par exemple, qu'il n'arrive pas à obtenir de concessions sur le 1 % qui sera donné aux actionnaires, il cède mais demande en contrepartie 1% pour les œuvres sociales ! Un vrai jeu de quitte-ou-double qui fait partie de l'habileté politique du personnage. Et dans son cabinet, il a tous les cadres de la CGT, notamment du GNC.

*C'est une longue Histoire
de construction syndicale
qui a permis la nationalisation
et la création d'un des meilleurs Statuts.*

On voit l'intérêt qu'il y a pu avoir à la Libération pour un syndicalisme CGT qui a été capable d'intégrer les cadres de haut niveau : cette intégration des cadres de haut niveau permet de porter un projet qui est extrêmement élaboré.

Finalement, ce qui a pu permettre d'avoir cette nationalisation-là et ce Statut qui est à tous points de vue le meilleur qui existe au sein des différentes nationalisations,

c'est finalement cette longue Histoire de construction d'un syndicalisme qui s'est forgée sur des bases qui lui ont fourni, au moment de la Libération, l'opportunité, un socle de propositions extrêmement puissant. C'est cela qui lui a permis de porter quelque chose qu'au fond, personne n'a pu contrecarrer.

Parce qu'à bien y regarder, on ne peut pas considérer qu'en 1946, il y ait véritablement un projet alternatif de haut niveau, face aux propositions faites par les syndicats.

L&F : Selon vous, la nationalisation de l'énergie a-t-elle été une révolution économique et sociale ?

SS : Oui, à tous points de vue. Économique, je pense que tout le monde s'accorde pour dire que la France des Trente Glorieuses a pu se développer aussi parce que s'est élaboré un appareil énergétique extrêmement puissant. C'est une évidence.

“ En 1946, il n'y avait pas de projet alternatif de haut niveau, face aux propositions faites par les syndicats. ”

Socialement effectivement, ce Statut est sans conteste le record de France du progrès social... Et qu'il le reste ! Les électriciens-gaziers sont aujourd'hui parmi les derniers à avoir réussi à faire perdurer, bon an mal an, globalement, ce Statut du Personnel : quand on le compare à tout le reste... 70 ans plus tard, le secteur de l'énergie est un peu le dernier des Mohicans ! D'où, bien sûr, l'évidence de la menace...

“ Le Statut est sans conteste le record de France du progrès social. ”

L&F : N'y a-t-il pas de fortes ressemblances entre la situation du secteur énergétique français en 1938 et sa situation en 2015 (trusts vs service publique) ?

SS : Si. Il y a eu une dynamique du Front Populaire à la nationalisation, qui était vraiment une dynamique qui portait vers cette idée de nationalisation... Avec la parenthèse de la Guerre.

Mais sinon pour le reste, du Front Populaire jusqu'en 46, il y a vraiment une poussée évidente qui ne peut que mener vers la réalisation de ce projet.

Aujourd'hui, on est dans la dynamique inverse : contre toute forme d'intervention de l'État, contre toute alternative à la dynamique inscrite dans les traités européens, soit la règle de la concurrence libre et non faussée...

Télécom, et comment s'est faite la privatisation du secteur des télécommunications ?

Il s'est fait d'abord par la séparation entre la Poste et les télécommunications.

“Entre 36 et 46 on était dans une dynamique de construction. Depuis quelques décennies, on est plutôt dans une dynamique de déconstruction.”

On était entre 36 et 46 dans une dynamique de construction, depuis quelques décennies, on est plutôt dans une dynamique de déconstruction généralisée de tout ce qui peut ressembler à des formes de progrès social : ce dernier tend à être considéré comme un handicap de compétitivité.

On présente souvent cette dynamique comme une espèce de bon sens économique, mais ce n'est que le résultat d'une idéologie, celle de la concurrence libre et non faussée, du démantèlement des services publics, y compris parfois avec des arguments fallacieux.

Ça n'a peut-être rien à voir en apparence avec le secteur de l'énergie, mais je vais faire un parallèle : le démantèlement des PTT. Comment s'est faite la privatisation de France

Et comment s'est justifié le ministre en poste, Paul **QUILÈS**¹⁷ ? L'argument était le suivant : c'est d'une logique implacable, que dans le monde actuel, quel rapport y'a-t-il entre une lettre, Internet et les télécommunications ? Il n'y en a aucun ! Donc il est naturel de séparer la Poste et les télécommunications...

Vous rentrez aujourd'hui dans un bureau de Poste, la moitié est aujourd'hui occupée par la vente de téléphones portables !

Bon, c'est un raccourci, mais qui est symptomatique du fait que l'on est dans des opérations idéologiques et qui ont besoin, pour réussir, de se donner les atouts du bon sens. Et d'une certaine manière, il se passe un peu la même chose dans le secteur de l'énergie : on démantèle, et on va vendre « par appartement »...

L&F : On démantèle, en même temps qu'on se sert des boulets qu'on a créés pour précipiter le démantèlement. Confère, le rachat par EDF d'AREVA NP...

SS : Oui, bien sûr, les logiques sont toujours les mêmes : l'État récupère les canards boiteux et laisse au privé ce qui est florissant ! Ce qui est quand-même paradoxal dans le monde d'aujourd'hui, c'est que l'État accepte de se charger de ce qui est le plus handicapant, et de laisser au secteur concurrentiel ce qui est source de profit.

Là encore, on est purement et simplement dans un consensus qui n'est plus celui du consensus républicain autour du progrès économique et social du CNR, mais dans un consensus libéral : c'est un consensus qui a remplacé l'autre.

Même si dans les deux cas on était dans de l'idéologie, on a pu constater pour le premier qu'au regard de l'Histoire, il a pu apporter du progrès économique et social. Pour le second cas, je ne suis pas sûr qu'au regard de l'Histoire, il fera la même démonstration : il est même plutôt en train de démontrer le contraire...

Aujourd'hui l'État accepte de se charger de ce qui est le plus handicapant et laisse au secteur concurrentiel ce qui est source de profit.



¹ Émile PATAUD est un syndicaliste révolutionnaire français né le 12 février 1869 à Paris et mort le 13 janvier 1935. Il est secrétaire du Syndicat général des industries électriques qu'il crée avec quelques amis et qui verse rapidement dans l'anarcho-syndicalisme. Les mouvements de grève qu'il mène de 1905 à 1910 lui valent une notoriété éphémère, faisant de lui un acteur non négligeable de la scène politique. Ses actions façonnent les débuts des organisations syndicales du mouvement ouvrier, surtout en matière de grève et d'action directe. (Source : Wikipédia)

² Marcel PAUL est un homme politique français, né le 12 juillet 1900 à Paris et mort le 11 novembre 1982 à l'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Les agents lui doivent d'avoir porté, en tant que ministre de la production industrielle, la nationalisation du secteur de l'énergie en 1946.

³ Le 25 mai 1887, en pleine représentation, les décors de l'Opéra Comique prennent feu et l'incendie se propage à la salle, faisant 115 morts. Le gaz servant à l'éclairage étant à l'origine de la catastrophe, les autorités municipales imposent dès lors aux théâtres de faire usage de l'électricité.

⁴ Dans la mythologie grecque, Prométhée (en grec ancien Προμηθεύς / Promêtheús, « le Prévoyant ») est un Titan. Il est surtout connu pour avoir créé les hommes à partir de restes de boue transformés en roches, ainsi que pour le vol du « savoir divin » (le feu sacré de l'Olympe), qu'il cache dans une tige et restitue aux humains après que Zeus, en colère contre sa première ruse, le leur a retiré. (Source : Wikipédia) On peut rapprocher le syndicalisme des IEG du personnage mythologique dans sa caractéristique novatrice et avant-gardiste en termes de lutte, mais aussi en ce qu'il « défend » et entend restituer l'énergie (le feu) à son propriétaire unique : l'ensemble des hommes.

⁵ Fondée en 1906 par Pierre-Marie DURAND, L'Énergie industrielle était, selon les sources, le premier ou le second groupe privé de distribution l'électricité d'avant guerre en France. (Source : Wikipédia)

⁶ Les sociétés d'intérêt collectif agricole d'électricité (SICAE) sont en France des distributeurs d'électricité exerçant sur un périmètre géographique limité (en général plusieurs communes d'un même département) et sont classées avec les régies parmi les entreprises locales de distribution (ELD). Apparues, après la Première Guerre mondiale, pour favoriser l'électrification des campagnes, elle n'ont pas été nationalisées en 1946 comme les entreprises privées d'électricité et donc pas été intégrées à l'alors nouvellement créée Électricité de France (EDF) qui regroupa production, distribution et commercialisation de l'électricité en France. (Source : Wikipédia)

⁷ Pierre Le Brun, né le 28 octobre 1906 à Saint-Claude, mort le 20 novembre 1970 à Louveciennes est un syndicaliste français et un résistant. (Source : Wikipédia)

⁸ Le Front populaire est une coalition de partis de gauche qui gouverna la France de 1936 à 1938. Il réunissait les trois principaux partis de la gauche, la SFIO, le Parti radical-socialiste et le Parti communiste (qui soutenait les deux premiers sans participer directement au gouvernement), mais également toute une nébuleuse d'autres mouvements. Le gouvernement de Front populaire fut le premier de la IIIe République dirigé par les socialistes. Il initia plusieurs réformes sociales importantes et constitue encore actuellement une des références incontournables de la mémoire et de l'histoire de la Gauche française : les congés payés, la réduction du temps de travail avec la semaine de quarante heures et l'établissement des conventions collectives. (Source : Wikipédia)

⁹ Léon André Blum, né le 9 avril 1872 à Paris, dans le 2^e arrondissement, et mort le 30 mars 1950, à Jouy-en-Josas, est un homme d'État français et une figure du socialisme. Il a marqué l'histoire politique française pour avoir refusé l'adhésion à la Troisième Internationale communiste en 1920, et pour avoir été le président du Conseil des ministres du Front populaire en 1936.

¹⁰ Vincent Carlier est un homme politique français né le 29 avril 1859 à Paris et décédé le 22 mai 1917 à Nanterre (Hauts-de-Seine). Arrivé très jeune à Marseille, il y est journaliste, dans divers titres socialistes. Il est député SFIO des Bouches-du-Rhône de 1906 à 1910. (Source : Wikipédia)

¹¹ La houille blanche désigne l'utilisation de l'énergie produite par les chutes d'eau.

¹² Le Conseil national de la Résistance (CNR) était l'organe qui dirigea et coordonna les différents mouvements de la Résistance intérieure française pendant la Seconde Guerre mondiale, toutes tendances politiques comprises. Ce conseil était composé de représentants de la presse, des syndicats et des membres de partis politiques hostiles au gouvernement de Vichy à partir de la mi-1943. Son programme, adopté en mars 1944, prévoit un « plan d'action immédiate » (c'est-à-dire des actions de résistance), mais aussi des « mesures à appliquer dès la libération du territoire » (une liste de réformes sociales et économiques). (Source : Wikipédia)

¹³ Benoît FRACHON, né le 13 mai 1893 au Chambon-Feugerolles (Loire) et mort le 1er août 1975 aux Bordes (Loiret), est un syndicaliste français, secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT) de 1945 à 1967. Membre du bureau politique du Parti communiste français, il fut l'un des principaux dirigeants du PCF dans la Résistance. (Source : Wikipédia)

¹⁴ Né le 11 février 1889 à Figeac (Lot), mort le 10 juin 1972, Clément DEL SOL est le principal fondateur et le premier Secrétaire Général de la Fédération FO Énergie et Mines (à l'époque, fin 1947, Fédération Force ouvrière des industries de l'énergie électrique et du gaz).

¹⁵ Né le 30 août 1921 à Paris (XIV^e arr.), mort le 30 août 1950 à Saint-Denis (Seine, Seine-Saint-Denis) ; gazier ; militant de la JOC ; syndicaliste CFTC, secrétaire général de la Fédération CFTC du Gaz et de l'Électricité (1945-1950) (Source : Maïtron).

¹⁶ Le Mouvement républicain populaire (MRP) est un ancien parti politique français, classé comme démocrate-chrétien et centriste. Héritier du Parti démocrate populaire et de mouvements régionaux comme l'Union populaire républicaine (Alsace) et l'Union républicaine lorraine, fondé le 26 novembre 1942 par Georges BIDAULT, il se voulait le parti des résistants démocrates-chrétiens qui souhaitaient dépasser le clivage droite/gauche et celui de la « fidélité » au général de Gaulle. (Source : Wikipédia)

¹⁷ Paul Quilès, né le 27 janvier 1942 à Saint-Denis-du-Sig (Algérie) est un homme politique français. Il a été député socialiste à plusieurs reprises, à Paris (13^e arrondissement), puis dans le Tarn (1^{ère} circonscription). Il a également été ministre dans plusieurs gouvernements de gauche. (Source : Wikipédia)